



Le mot du Maire  
Liliane ANDRÉ

# L'ARTRÉSISIEN



## L'ÉDITO !

N°3 - AOÛT 2021

Chères Artrésiennes, chers Artrésiens,

Depuis plus d'un an, nous avons connu trois confinements, des couvre-feu, et espérons être « libérés, délivrés » de cette pandémie.

L'année 2021 est bien entamée et nous venons d'entrer dans la 4ème vague !!

Au moment où nous pensions nous retrouver, vous retrouver et partager de nouveau de bons moments, il faut encore rester prudents...

Néanmoins, les festivités du 14 juillet ont pu être maintenues avec la cérémonie au monument aux morts suivie d'un buffet campagnard et d'activités (concours de pétanque, jeux anciens) avec la participation de quelques associations.

Un concert a clôturé cet après-midi convivial et cette manifestation a remporté un réel succès.

Puisque l'occasion m'est donnée, permettez-moi de vous présenter le « logo » représentant la commune (avec ses symboles : l'église, la Rhônelle, la campagne) installé au point stratégique du marronnier dont le tour avait été restauré en début d'année.

Au niveau des travaux, la démolition des anciens vestiaires du football a permis l'aménagement d'une aire de jeux et aussi d'un parcours sportif le long du terrain de football.

La pose d'écluses et de chicanes rues du Marronnier et de la Gare a été réalisée afin de sécuriser la circulation.

Le WIFI et la téléphonie ont été installés dans les bâtiments municipaux sur fibre privée.

Le désamiantage, la rénovation de la toiture de l'école sont presque achevés, la pose de panneaux colorés sur les façades des bâtiments de l'école apporteront de la modernité et de la gaieté mais permettront surtout une meilleure isolation.

Des réalisations portées vers la jeunesse, l'avenir du village ; bien évidemment, nous n'oublions pas nos Seniors et souhaitons les revoir lors du repas prévu le 21 novembre.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une belle fin d'été.

Des activités **YOGA et GYM** sont en cours de prévision, rapprochez-vous de la mairie afin de se projeter sur l'organisation en fonction des adhésions éventuelles.

Continuez à prendre soin de vous !



Se rendre en mairie  
7 rue de la fabrique 59269 Artres



Lundi au Mercredi de 9h à 11h  
Du Jeudi au Vendredi de 9h à 11h30  
Lundi de 15h à 18h



Par téléphone  
03.27.27.14.17



### Horaires

Lundi au Mercredi de 9h à 11h  
Jeudi et vendredi matin : de 9h à 11h30  
mardi, mercredi et vendredi : de 15h à 17h  
lundi : de 15h à 18h  
Jeudi après midi : Fermée



Par mail  
[mairie@artres.fr](mailto:mairie@artres.fr)



[www.artres.fr](http://www.artres.fr)



facebook  
Commune Artres



L'exercice 2020 s'est soldé par un déficit de 299 406€ en section investissement qui s'explique par un reste à réaliser de 174 089€ correspondant au solde des subventions non perçues fin 2020 (travaux vestiaires et club-house).  
La section de fonctionnement affiche quant à elle un excédent de 80 115€ pour 2020 (soit un excédent cumulé de 448 327€).

Lors de la séance du 24 mars 2021, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le budget primitif 2021.



En section d'investissement, le budget s'élève à 839 544€ pour couvrir les projets suivants :

- . désamiantage et démolition des anciens vestiaires et aménagement d'un espace ludique et sportif,
- . installation du wifi et de la téléphonie sur fibre privée des bâtiments communaux,
- . sécurisation des rues du Marronnier et de la Gare (pose de chicanes et écluses),
- . réfection du tour du « marronnier » ,
- . installation d'un sonomètre dans la salle des fêtes,
- . remplacement de l'éclairage public rue de la Gare (LED)
- . désamiantage et rénovation de la toiture de l'école de la Rhônelle.....

L'ensemble de ces investissements seront financés par les fonds propres de la commune mais aussi par les nombreuses subventions obtenues auprès de nos partenaires :

- . Etat : plan France Relance en lien avec la Sous-Préfecture de Valenciennes,
- . Département du Nord,
- . Valenciennes Métropole.

Dernier point de ce budget, il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité .

La disparition progressive de la taxe d'habitation est compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui sera versée à la commune afin de conserver ses ressources.



TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncière sur bâti	20,91%	40,20% (20,91% commune + 19,29% département)
Taxe Foncière sur non bâti	50,08%	50,08%

# PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
des 35 communes de  
**Valenciennes Métropole**

**VOUS AVEZ UN PROJET ?  
N'HÉSITÉZ PAS À  
CONTACTER LA MAIRIE !**

**Ce qui change  
depuis le 1<sup>er</sup> avril :**

Le PLUi est devenu légal et opposable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Il s'applique sur les 35 communes de l'agglomération et se substitue aux anciens documents d'urbanisme (PLU, POS).

**Où consulter  
le dossier  
du PLUi ?**



Sur le site internet de Valenciennes Métropole et le site de la ville.  
La page dédiée au PLUi propose de télécharger le dossier complet :  
<https://www.valenciennes-metropole.fr/urbanisme/plan-local-urbanisme-intercommunal/>

**J'ai une demande de permis de construire  
à faire, comment ça se passe ?**

[www.valenciennes-metropole.fr](http://www.valenciennes-metropole.fr), rubrique Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Recherche n°  
de ma parcelle



Recherche de ma parcelle  
sur le plan de zonage



En fonction du plan de zonage,  
je recherche des règles applicables à  
ma parcelle en consultant le règlement

## LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX

**01 Je modifie l'extérieur**

en édifant ou modifiant un portail, une clôture ; en changeant la couleur des portes, du crépi...

> DÉCLARATION PRÉALABLE

**02 J'aménage mon garage en pièce habitable**

> JE VIENS ME RENSEIGNER EN MAIRIE

En zone urbaine :

- il fait moins de 40 m<sup>2</sup>
- il fait plus de 40 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

> PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans les autres zones :

- il fait moins de 20 m<sup>2</sup>
- il fait plus de 20 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

> PERMIS DE CONSTRUIRE

**03 Je crée ou modifie une ouverture**

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

**04 J'installe des panneaux solaires**

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

**05 Je rénove la toiture**

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

**06 J'installe une fenêtre dans le toit**

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE



**07 J'installe un abri de jardin**

• de moins de 5m<sup>2</sup>

> AUCUNE FORMALITÉ\*

• entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

\* en respectant tout de même le règlement du PLUi

**08 Je construis une véranda**

> JE VIENS ME RENSEIGNER EN MAIRIE

En zone urbaine :

- de moins de 40 m<sup>2</sup>
- de plus de 40 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

> PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans les autres zones :

- de moins de 20 m<sup>2</sup>
- de plus de 20 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

> PERMIS DE CONSTRUIRE

**09 Je rénove ma façade**

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

**10 J'installe une piscine enterrée ou hors-sol**

• de moins de 10 m<sup>2</sup> ou qui ne reste en place que 3 mois maximum par an

> AUCUNE FORMALITÉ

• de 10 à 100 m<sup>2</sup>, sans couverture (ou avec une couverture de moins de 1,80 m de haut)

> DÉCLARATION PRÉALABLE

• de plus de 100 m<sup>2</sup> ou dont la couverture dépasse 1,80 m de haut

> PERMIS DE CONSTRUIRE



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Déposer  
une déclaration préalable  
ou un permis de  
construire en mairie ne  
vaut pas autorisation.

**Bon à savoir**

- La commune a 1 mois pour instruire une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.
- Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 5 mois en fonction des consultations nécessaires au projet.
- Pour tout projet excédant 150 m<sup>2</sup> (création ou agrandissement), vous avez obligation de faire appel à un architecte.

**Coups de pouce...**

- Une fois votre projet réfléchi, et avant tous travaux, vous pouvez vous rapprocher du **service urbanisme de la mairie**, pour des conseils et pour consulter le document d'urbanisme de référence.
- Rendez-vous sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour vos procédures, formulaires (déclaration préalable ou permis de construire), délais, recours etc.
- Textes et démarches sur <https://www.nord.gouv.fr/>
- ANAH Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (conseils travaux, énergies renouvelables, aides, subventions) : 0806 703 803 ou [www.anah.fr](http://www.anah.fr)
- ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : 02 38 24 00 00 ou [www.ademe.fr/nord](http://www.ademe.fr/nord)
- EIE Espace Info Energie Nord : 0800 703 803

## LE PLUS BEAU PANIER



Les enfants de la restauration scolaire d'Artres ont pris beaucoup de plaisir à confectionner leur panier de Pâques lors du concours organisé par API avec des pailles en carton afin de ne pas polluer notre belle planète, des décorations en pâte à sel, en feutrine, en laine...



Les enfants ont eu le plaisir de bénéficier d'une animation intitulée « barbe à papa » durant le repas du midi

## L'HEURE DU DÉPART DES CM2 VERS LE COLLÈGE A SONNÉ



Dans un contexte encore difficile, la fête de l'école n'a pas eu lieu. Le vendredi 2 juillet, une carte cadeau a été remise aux enfants quittant l'école pour le collège. Bonne réussite à Séléna, Mathis, Ewenn, Maeva, Célya, Rémi et Yvane.

Madame Tytgat, directrice, leur a remis les fables de La Fontaine, livre offert par l'Education Nationale.

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ÉCOLE DE LA RHÔNELLE

A la rentrée scolaire 2021-2022, l'école de la Rhônelle accueillera 88 élèves.

Monsieur Anthony DEMAN, nouveau directeur prendra ses fonctions le 2 septembre 2021.



Madame  
TYTGAT



Madame  
BERLEMONT



Monsieur  
DEMAN



Madame  
POTIER

Directeur de l'Ecole de la RHÔNELLE :  
Monsieur Anthony DEMAN

Toute Petite Section, Petite Section, Moyenne Section (TPS/PS/MS):

Grande Section / Cours Préparatoire (GS et CP):

Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (CE1 et CE2):

Cours Élémentaire 2<sup>ème</sup> année / Cours Moyen 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (CE2/CM1/CM2):

Madame POTIER

Monsieur DEMAN

Madame BERLEMONT

Madame TYTGAT



AVS  
NACERRA  
Auxiliaire de Vie Scolaire



APE  
MARION  
Assistante Accueil petite enfance

## Le portail famille sera opérationnel au 1<sup>er</sup> octobre !

### PORTAIL FAMILLE BELAMI



#### Scolaire & Péri-scolaire

Module Scolaire  
Module Péri-scolaire

Accueils concernés :

- Ecoles
- Garderie matin et soir
- Cantine
- Péri-scolaire

La vente en Mairie des tickets Cantine et périscolaire sera maintenue en **Septembre 2021**.

Ce portail permettra une démarche simple, efficace et rapide pour réserver et payer directement par internet les repas et les créneaux de l'accueil périscolaire via un logiciel de gestion.

Une réunion publique de présentation du fonctionnement du logiciel aura lieu  
**le mercredi 15 septembre 2021**  
à 17h30 à la salle des fêtes

### CHASSE AUX OEUFS



Nous ne pouvons priver les loulous d'un moment de bonheur.



Les enfants de 2 à 11 ans ont participé à la décoration de l'arbre de Pâques.



Quel plaisir de voir les enfants et parents heureux de s'adonner à la tradition de la chasse aux œufs particulière compte tenu du contexte sanitaire avec la décoration de l'arbre de Pâques.

## ÉCOLE

La commune d'Artres a eu l'honneur de recevoir Monsieur le Sous-préfet dans le cadre du plan de relance de l'état le jeudi 8 juillet.

Le projet de désamiantage de la toiture de l'école, couverture et remplacement des bandeaux a bénéficié de subventions de l'état et de Valenciennes Métropole. Reste à charge de la commune 20%.

Monsieur le Sous-préfet a lancé le démarrage du chantier qui sera terminé fin août.

A la rentrée de septembre 2021, nos chers bambins reprendront le chemin de l'école dans un bâtiment rénové !!!



**Coût total des travaux : 156 517 €**

Subvention DSIL - ETAT  
51 935 €



Subvention DETR - ETAT  
51 935 €

Subvention FSIC  
Valenciennes Métropole  
7 286 €



Coût Commune d'Artres  
45 361 €





Espace ludique



Un espace ludique pour grimper, manipuler, escalader et s'équilibrer



Table de Ping-Pong



Un espace parcours santé pour les plus grand

Parcours santé

Coût total des travaux : 69 560€

Subvention  
Département du Nord  
34 780 €

**Nord**  
Le Département

Subvention  
Valenciennes Métropole  
13 912 €

**Valenciennes  
Métropole**

Coût Commune d'Artres

20 868 €



La problématique des vitesses trop élevées des véhicules en agglomération ou en entrée d'agglomération concerne de nombreuses collectivités.

Artres n'y échappe malheureusement pas....

La traversée de la commune par la rue de la Gare (RD100) et du Marronnier (RD59) présentait un caractère de dangerosité: la vitesse des véhicules qui empruntent cet axe est élevée. Le conseil municipal a sollicité le département du Nord.

La commune comprend sur son territoire un établissement « foyer de vie les Boîtes », rue de la Gare qui accueille une soixantaine de personnes handicapées et mal voyantes. Ces résidents sont amenés à se promener fréquemment avec leurs accompagnateurs et empruntent cette zone dangereuse.

Par ailleurs les habitants des deux résidences (À Tout Vent et Drère) subissent à l'entrée et sortie les difficultés de cette circulation.

Chicane rue de la Gare



Résidence à tout vent.

Écluse rue de la Gare



Résidence de la Drère.

Chicane rue du Marronnier



Près de la pharmacie

Une demande de subvention de 5714 € a été accordée par le Département du Nord au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération. Le montant des travaux s'élève à 10498,40 HT.

Coût total des travaux : 10 498 €

Subvention  
Département du Nord  
5 714 €

**Nord**  
Le Département

Coût Commune d'Artres  
4 784 €





## TRAVAUX TÉLÉPHONIE ET INTERNET



Des travaux sur la téléphonie et l'accès à internet sur le réseau fibre privé REDHEVAL de Valenciennes Métropole permettront des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Cela concerne :

- la mairie,
- La salle des fêtes,
- Les vestiaires,
- l'école,
- le centre municipal,
- les ateliers municipaux,
- Wifi public gratuit dans la zone avec filtrage et la conservation des logs de connexion selon la législation.

## TRAVAUX PYLONES ELECTRIQUES

Des travaux de réhabilitation seront menés sur la ligne 225 000 volts reliant les postes électriques d'Estreux et de Famars du 6 septembre au 8 octobre.

Des pylônes électriques sont concernés sur notre commune.

Les travaux n'entraîneront aucune coupure de courant pour les habitants.

Certaines interventions seront assurées par des hélicoptères entre le 20 et le 25 septembre.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour minimiser la gêne occasionnée.



## HAIES ET TROTTOIRS



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public (rue, trottoir, grillage, ...) et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres (voire moins dans les endroits où la visibilité est primordiale).

Cet élagage des haies et des arbres relève de la responsabilité du propriétaire ou de son représentant (locataire), qui doit veiller à ce que les végétaux ne dépassent pas sur la rue.

Un piéton ne devrait pas avoir à marcher sur la route car le trottoir est envahi d'une épaisse verdure...

En ce qui concerne les trottoirs, nous vous rappelons que tout propriétaire ou son représentant (locataire) doit entretenir le trottoir et le caniveau dans toute sa largeur et sa longueur au devant de sa propriété.

**Ensemble, faisons en sorte qu'Artres soit un village propre, sûr, et agréable !**

## ÉLAGAGE A PROXIMITÉ DE LIGNES

**Entretenez régulièrement votre végétation !**

## RÈGLES DE SÉCURITÉ

Si un arbre menace une ligne électrique ou si une branche est tombée sur une ligne électrique, ne vous approchez pas et prévenez le service « dépannage » :

**09 726 750 59**

**Si la végétation est dans la zone d'emprise, il faut contacter ENEDIS au 09 70 83 19 70**

Les lignes téléphoniques sont également à la merci des éléments. Outre le vent, la pluie, les lignes téléphoniques ont également un ennemi plus discret : **les arbres**.

Les chutes d'arbres ou de branches, l'usure par frottement sont des causes de dérangements sur les lignes aériennes.

Avec l'usure, la protection des lignes est alors ouverte : la sève ou l'eau de pluie entre dans les lignes et provoque des courts-circuits.

Avec les chutes, les lignes sont alors coupés. En effet, en période de tempête et de forts vents, 30% des coupures des lignes sont liées aux arbres.

**Vérifiez que votre assurance** « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Dégradations, bruits, déjections animales, détritrus sur la voie publique, les incivilités peuvent être de toutes sortes et nous gêner le quotidien.

### Que faire en cas de nuisance sonore ?

Les voisins n'ont pas toujours conscience du bruit qu'ils font subir aux autres. Informez-les de votre trouble pour tenter de trouver une solution amiable. C'est très souvent l'absence de communication qui complique le règlement des problèmes de voisinage.



### Tonte de pelouse, bruits de travaux : à quels horaires ?

Avec le soleil et les beaux jours, c'est également le retour des tondeuses à gazon dans nos jardins. Afin de ne pas troubler le voisinage, il est de la responsabilité de chacune et chacun de respecter les horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou de jardinage entraînant une nuisance sonore (tondeuse, perceuse, tronçonneuse, etc.).

#### Arrêté permanent municipal n°42/2021

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils ou outils générateurs de bruits, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30,  
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

### Déjection canine

C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen.

Ramasser, ce n'est pas s'abaisser.

C'est une preuve de civisme avec une dimension morale. Un geste citoyen, un geste simple, faire disparaître les cacacs de chien avec un sac à crotte.



# MAISONS FLEURIES



Voici quelques photos de passionnés de fleurs et plantes qui ont participé au concours des maisons fleuries. Un grand merci pour leur participation !



L'aspect général, la propreté, l'ampleur du fleurissement, la diversité, les choix des végétaux, tels sont les critères retenus par le jury.

La municipalité remercie tous les jardiniers qui embellissent leur lieu de vie et participent ainsi à donner une belle image de notre village. Afin de récompenser les participants, un cadeau leur sera remis.



# MANIFESTATIONS MUNICIPALES

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La commémoration du 8 mai 1945 a pris, cette année encore, une dimension toute particulière, Covid-19 oblige.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, les célébrations du 8 mai 1945 ont été adaptées à la situation sanitaire liée au Covid-19.

Madame le Maire, Liliane André, a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts, avec les anciens combattants et adjoints sans accueillir de public, en respectant strictement les mesures de distanciation.



Le 8 mai est une date symbolique. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie en Europe.

Aujourd'hui, c'est aussi l'occasion d'un message à transmettre en faveur de la lutte pour la liberté et la démocratie.

# MÉDAILLES DU TRAVAIL



**STÉPHANE DERCHE**  
Médaille d'ARGENT (20)



Ces diplômes symbolisent 20, 30, 35 voire 40 années de travail, et ils viennent ainsi légitimement récompenser le parcours et l'engagement professionnel dans le secteur privé.

Chaque année, la municipalité met à l'honneur les salariés diplômés de la médaille d'honneur du travail.

Compte tenu du contexte sanitaire madame le Maire et ses Adjointes se sont rendus chez chaque récipiendaire pour remettre le diplôme ainsi qu'un cadeau.



**PASCAL DUCHER**  
Médaille D'ARGENT (20)  
Médaille VERMEIL (30)  
Médaille d'OR (35)



**ANNE LEFEBVRE**  
Médaille d'ARGENT (20)

Absent lors de notre passage, Monsieur Bruno LENQUETTE Médaille VERMEIL (30 ans) a également reçu son diplôme et cadeau.

## CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Ce jour de Fête Nationale, le 14 Juillet, est une occasion de rendre hommage à celles et ceux qui sont morts pour la paix et la liberté, car cette date représente avant tout un message d'émancipation et d'espérance.



Le 14 Juillet nous rassemble donc, chaque année, devant notre monument aux morts qui porte gravés les noms de tous les martyrs de notre village, tombés au champ d'honneur des conflits des temps modernes.

La Fête Nationale, célèbre le grand souffle de liberté, le nécessaire besoin d'égalité, autour desquels la République s'est édifiée dans notre pays. Car ce sont bien les valeurs républicaines que nous célébrons aujourd'hui. Le 14 Juillet est une fête joyeuse, conviviale, musicale, mais c'est d'abord et avant tout une fête qui a du sens : c'est pourquoi il est important de réaffirmer avec force notre adhésion à notre République, à ses principes, à ses règles, à ses objectifs.



## Le concert avec le groupe PALISSANDRE



## Le buffet campagnard



Le buffet campagnard organisé par la **municipalité** et l'association **CARPE DIEM** avec l'aide des **JONQUILLES** et **ARTRES EN LIESSE** a été très apprécié !

Animation avant concert par Laurent



## Philippe GRAND entraîneur en pleine démonstration



Activité de l'association « **ACLT** » qui proposait un stand de jeux anciens, ainsi qu'un stand de découverte de la boxe Française. (La boxe se pratique à Artres tous les lundis à la salle des fêtes à partir de 17h pour les jeunes et 19h pour les adultes)



Le concours de pétanque organisé par l'association « **LA TRUITE ARTRIENNE** » a connu un franc succès. « *Ça bouchonnait carrément sur le boulodrome....* »



Le concours de tir au but organisé par l'association de football « **L'AS ARTRES** » a attiré de nombreux tireurs qui n'ont pas manqué de se distinguer.

Concert Royal  
à Bruxelles de l'ensemble  
Barrocotout qui s'est  
déroulé à l'Église Saint-  
Martin d'Artres, dans le  
cadre  
du Festival Embarquement  
Immédiat  
le 16 juillet 2021.



Pour ce concert, les quatre artistes  
de Barrocotout nous ont convié à la découverte  
de musiciens de Charles-Alexandre de Lorraine,  
gouverneur général des Pays-Bas autrichiens  
et mécène passionné des arts,  
trois figures  
marquantes de nos régions au XVIIIe siècle.



Des musiques en distanciation,  
mais aussi et surtout... en variations !

Pour l'école de musique, une année scolaire aussi particulière que la précédente, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, vient de se terminer.

Il a fallu procéder à une adaptation des cours, à un arrêt de l'éveil musical et de la chorale, à la mise en place des cours à distance pour tous les instruments et les cours de solfège.

Elèves et professeurs ont continué à travailler avec assiduité, tout en respectant la distanciation sociale. Les cours de guitare, de flûte traversière, de flûte à bec, de piano et de solfège (de différents niveaux) ont continué de plus belle !



Le samedi 26 juin, l'audition de fin d'année de l'école de musique s'est tenue à distance. Quelques illustrations sont visibles en photos.

Toutes nos félicitations aux élèves pour leur travail et leurs progrès, et aux professeurs pour leur implication continue et inspirée. Un grand merci également aux professeurs, élèves et parents d'élèves pour leur patience et leur sens de l'adaptation relativement à ces conditions pédagogiques, que nous espérons temporaires.

La mise en place de l'année scolaire 2021-22 se fera selon la situation sanitaire liée au Covid-19 et aux préconisations à ce sujet (cours en présentiel ou à distance).

Pour l'année à venir : pré-inscription obligatoire par courriel à :

[ecole.musique@artres.fr](mailto:ecole.musique@artres.fr)

Les élèves préinscrits seront informés individuellement de la date d'inscription en septembre. Reprise des cours prévue fin septembre.

Trouvez l'école de musique en images sur :

<https://www.artres.fr/bien-vivre-a-artres/associations/lavenir-dartres>

## ASSOCIATION ACLT



Comme tant d'autres associations, L'ACLT a dû ralentir son activité et mettre en sourdine ses actions. Pour la bourse aux jouets et le marché de Noël.

Pas facile, cette année..., mais les activités sont maintenues à ce jour sauf si la situation sanitaire est trop contraignante.



La boxe Française, a repris avec toujours le même dynamisme.